

Aérosol diffusion automatique punaises de lit 200ml



Le traitement provoque la mort rapide des punaises de lit et de leurs larves. Permettent de traiter une pièce de 50 à 100 m3 soit 20 à 40 m2 d'un seul tenant. Effet curatif. Action immédiate.

Dans les locaux habités, utiliser seulement dans des pièces faciles à aérer. Fermer les fenêtres et portes délimitant le local à traiter. Sortir aliments, animaux domestiques (chiens, chats, oiseaux, aquariums...) et plantes du local. Placer l'aérosol verticalement au centre du local, sur un tabouret protégé avec du papier. Appuyer à fond sur la languette du diffuseur de manière à la bloquer. Sortir du local. Laisser agir 3h, puis aérer 4h minimum et rincer ou aspirer les surfaces traitées, avant de réoccuper les lieux.

Avantages produit

Pour traiter les infestations de punaises de lit
Spécial infestation : Action rapide et radicale
Diffusion automatique : une seule pression nécessaire pour traiter tout le local.
Détruit adultes larves et oeufs
Issu des techniques professionnelles

CODE PRODUIT 3092

GENCODE 3365000030929

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 5,6

Largeur UV cm : 5,6

Hauteur UV cm : 18

Poids Brut UV Kg : 0,283

Poids Net UV Kg : 0,164

Contenance 200ml

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Retirer tout ce qui peut être lavé et laver à la température maximum acceptée (idéalement à plus de 50°C). Passer soigneusement l'aspirateur pour éliminer un maximum de punaises à tous les stades avant et après le traitement. Jeter le sac à l'extérieur, dans un sac hermétiquement fermé ! Traiter le soir, quand les punaises sont actives. Prévoir un traitement par pièce, et traiter tout le logement (pas seulement la chambre). Prévoir de loger ailleurs durant quelques nuits ! Traiter les endroits de passage / séjour et les endroits difficiles d'accès (fissures, coins de lits...) avec l'aérosol punaises de lit « classique ». Inspecter régulièrement et renouveler si nécessaire. (1 seul traitement est rarement suffisant).

RECOMMANDATION

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.

Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Punaises de lit
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	20 à 40 m ² soit 50 à 100 m ³	Aspect :	AEROSOL
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	2 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	BE	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	03

01 - Craint le gel
 02 - Modifié par le gel
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel
 04 - Ne craint pas le gel
 NC - non concerné

Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH02 SGH07
MENTION D'AVERTISSEMENT:	Danger
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102.1 P210 P211 P251 P312 P410 + P412.1
PHASE H :	H222 H229 H319 H336 H412
PHRASE EUH :	EUH066
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	FR-2022-0038
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	Solvant
TRIMAN	YES
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/1188545-55668-24663-012827
ETIQUETTE PRODUIT:	

Des solutions radicales extraites des techniques professionnelles de désinsectisation pour résoudre les problèmes d'infestations massives d'insectes.

PUNAISES DE LIT

Provoque la mort rapide des punaises de lit (adultes, larves et oeufs). 1 aérosol permet de traiter 17,5 à 100 m³ ce qui correspond à une pièce standard de 7 à 40 m². Intérieur, usage ponctuel, effet curatif et action immédiate.

POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.

Mise en place : Tracer uniquement les zones infestées. Le produit ne peut être appliqué que dans des pièces étanches. Ne pas appliquer le produit sur les tissus, meubles, tapis, couvertures, draps et sacs d'oreillers. Ne pas retirer avant le traitement et laver les draps, la couverture et les sacs d'oreillers à 60°C (sauf contre-indication du fabricant) pour éliminer les punaises. Application unique par fumigation. 2 applications maximum par an, sans dépasser 4 dispositifs par maison. Le produit doit être appliqué dans un volume minimal de 17,5 m³ correspondant à une pièce standard minimale de 7 m². Agiter avant utilisation. Dans les zones habitées, nuissier que dans des pièces isolées à ventiler. Fermer les fenêtres et les portes qui délimitent la pièce à traiter. Sortir les animaux domestiques (chiens, chats, ...) et enlever ou couvrir les terrariums, aquariums et cages d'animaux avant l'application. Ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires.

Traitement : Placer l'aérosol verticalement, à environ 40 cm du sol, au centre de la pièce. Protéger le substrat et le sol avec du papier dans un rayon de 50 cm autour de l'aérosol. Ne pas se placer au-dessus de l'aérosol lors de la mise en action du produit. Appuyer sur la glissière du diffuseur (jusqu'au bout pour le verrouiller). Quitter la pièce après le déclenchement de la pulvérisation. Laisser agir pendant 4 heures, puis ventiler 14 heures maximum avant de réutiliser la pièce, en créant un courant d'air entre les portes et les fenêtres grandes ouvertes. Nettoyer et passer soigneusement l'appareil après le traitement pour éliminer les punaises mortes et leurs oeufs. Se laver les mains après utilisation. Informer le distributeur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement. En cas de non-efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Précautions d'emploi : **DANGER, Corrosif, ACETONE.** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aggrave l'asthme, l'eczéma. Réceptif sous pression (peut éjecter sous effet de la chaleur). Provoque une sécheresse prolongée des yeux. Peut provoquer l'irritation ou la brûlure. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une femme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Eviter l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur. L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchèterie. En cas de consultation d'un médecin, porter à disposition le récipient ou l'étiquette. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (sauf les cheveux) :** Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avec abondance. Rincer le peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 2 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin. **EN CAS D'INGESTION :** Transporter la personne à l'hôpital et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison/un médecin. **EN CAS D'INGESTION :** Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin. Ne pas se débarrasser du produit brossé dans les canalisations (égouts, toilettes, ...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié. Protéger du gel. Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C. Stocker à l'abri de la lumière.

COMPOSANTS : Corréveur : S-METHOPRENE, (CAS 65723-16-6), 0.11 g/kg. IMIPROTHIRINE, (CAS 72963-72-5), 1.38 g/kg.

Type de formulation : Générateur d'aérosol (AG)

Date de péremption et N° de lot : voir inscription sur l'emballage (Classé)

SP 18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

Effet curatif - Action immédiate

Organismes cibles : insectes volants et rampants - stade adulte / Pucier (Dermatophagoides felis) - stade œuf, larve, adulte / Acariens des poussières (Dermatophagoides pteromyces) - Stade œuf, larve et adulte / Punaises de lit (Cimex lectularius) - Stade œuf, larve et adulte

Catégorie d'utilisateur : usage professionnel

Numéro d'AMM : FR-2022-0038

Dépositaire de l'AMM : SAS BRUNEL - 16 Rue Harald Stammbach - CS80206 53445 WASQUEHAL CEDEX France

EA 10087

Fabriqué en Europe
 UFI : EU11-40WS-E004-I/74
 www.agro-insecticides.com

0 806 601 101 Service gratuit + prix appel

200 ml e **335 3**

3 365000 030929



0 806 601 101
 Service gratuit
 + prix appel

Siège social : 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex
 SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : **03 20 43 21 80** - Fax : **03 20 43 21 90** - www.groupe-altair.com
Usine & Entrepôt logistique : Rue du Mont de Templemars - Z.I. A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : **03 20 19 13 20**
 SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

